

**DOSSIER  
D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE****2017  
2018****POUR REMPLIR ET RENSEIGNER CORRECTEMENT CE DOSSIER ET POUR FOURNIR TOUTE  
PIECE NECESSAIRE A L'INSCRIPTION, VOUS DEVEZ CONSULTER LA NOTICE D'INSCRIPTION JOINTE.**

Pour les nouveaux/velles bachelier.es (à renseigner **obligatoirement**),  
Indiquez le n° BEA figurant sur votre relevé de notes du baccalauréat

Pour les étudiant.es précédemment inscrits dans une université, une  
école, un institut, un lycée...  
Indiquez le n° INE

Pour les étudiant.es ayant déjà été inscrit(e)s à l'Université Lumière  
Lyon 2, indiquez le n° étudiant figurant sur votre carte d'étudiant

**A - ÉTAT CIVIL**

Nom (de naissance pour les femmes mariées) : .....

Prénom 1 : ..... Prénom 2 : .....

Nom d'usage : .....

Né.e le  /  / 

Ville ..... Arrondissement ..... (Paris, Lyon, Marseille)

Département  ou Pays  Nationalité  (Voir tableau des codes)Sexe :  F Féminin  M Masculin**B - SITUATION FAMILIALE** 1 - Seul.e sans enfant 2 - Couple sans enfant 3 - Seul.e avec enfant.s 4 - Couple avec enfant.s > Nombre d'enfants : **C - SITUATION DE HANDICAP ET/OU AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES**

Vous devez contacter obligatoirement la Mission Handicap de l'université dans les 72 heures au 04 78 77 31 05 ou à  
l'adresse mail : mission.handicap@univ-lyon2.fr. Plus d'information sur [www.univ-lyon2.fr/vie-des-campus/handicap/](http://www.univ-lyon2.fr/vie-des-campus/handicap/)

**D - SITUATION MILITAIRE** 0 - Non concerné.e 4 - Service accompli 5 - Recensé.e 6 - JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense) ou JDC (Journée Défense et Citoyenneté)**E - PREMIÈRE INSCRIPTION** (pour plus d'explications, se reporter à la page 5 de la notice)Dans l'enseignement supérieur Année  /   
(exclusivement en France)En université française Année  /  Département 

Nom de l'université .....

A l'Université Lumière Lyon 2 Année  / **F - BACCALAUREAT OU ÉQUIVALENCE**Année d'obtention  Série : (voir tableau des codes 3)  Mention  TB  B  AB  PType d'établissement  LY - Lycée  00 - Université  15 - Autres Département 

Nom de l'établissement : .....

## G - ADRESSE (écrire en majuscule)

### Adresse fixe (hors période universitaire)

Chez, résidence .....

N° et libellé de la voie .....

Complément d'adresse .....

Code Postal

Ville .....

Pays (si étranger) .....

Téléphone +

### Adresse de l'étudiant.e (si différente de l'adresse fixe)

Chez, résidence .....

N° et libellé de la voie .....

Complément d'adresse .....

Code Postal

Ville .....

Pays (si étranger) .....

Téléphone +

Portable +

E-mail personnel de l'étudiant.e : .....

### Type d'hébergement pour l'année en cours

- 1 - Résidence universitaire     2 - Foyer agréé     3 - Logement HLM/CROUS     4 - Domicile parental  
 5 - Logement personnel (hors chambre étudiant)     6 - Chambre étudiant     7 - Autre

## H - RÉGIME ET STATUT D'INSCRIPTION - RESERVÉ A L'ADMINISTRATION -

Vous vous inscrivez dans le cadre de la

1 - Formation initiale

hors apprentissage

2 - Formation continue

hors contrat de professionnalisation

3 - Formation par apprentissage

4 - Reprise d'études non financée

5 - Régime FPP et CFP

6 - Contrat de professionnalisation

STATUT :  01 - Étudiant     02 - Auditeur libre     09 - Études intégrées     15 - DAP

22 - Fonctionnaire stagiaire ESPE

STATUT :  11 - VAE Prescription     20 - FC     21 - FPP - CFP « Psychologie »

STATUT :  07 - Contrat d'apprentissage

STATUT :  11 - VAE Prescription     20 - FC     22 - Fonctionnaire stagiaire ESPE

STATUT :  21 - FPP - CFP « Psychologie »

STATUT :  16 - Contrat de professionnalisation

## I - CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

**De l'étudiant.e** (joindre obligatoirement les justificatifs)

Exercez-vous une activité professionnelle ?  Oui  Non

Précisez la catégorie socio-professionnelle : ..... (voir tableau des codes 4)

Activité professionnelle : type de contrat : ..... (voir tableau des codes 5)

1 - Temps complet (du 01/09/2017 au 31/08/2018)

2 - Temps partiel (+ 150 heures par trimestre du 01/09/2017 au 31/08/2018)

3 - Temps partiel (- 150 heures par trimestre)

**Des parents ou des représentants** (voir tableau des codes 4)

Précisez la catégorie socio-professionnelle de votre père : .....

Précisez la catégorie socio-professionnelle de votre mère : .....

## J - SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Vous devez vous adresser au service des sports de l'université : [suaps@univ-lyon2.fr](mailto:suaps@univ-lyon2.fr) ou [francoise.trompier@univ-lyon2.fr](mailto:francoise.trompier@univ-lyon2.fr)

## K - AIDE FINANCIÈRE OU FINANCEMENT (hors bourse de l'enseignement supérieur)

Si vous avez une aide financière, cochez le type de financement et indiquez le code

1 - Contrat doctoral

2 - Bourse d'un gouvernement étranger

4 - Public Région

5 - Bourse de mobilité (études hors France)

6 - Emploi Avenir Professeur (EAP)

8 - AREF

C - Plan de formation

I - Ressources des parents

R - CIF

S - DIF/CFP

T - AIF

U - Période de professionnalisation

V - CFP Public

## L - ÉCHANGES INTERNATIONAUX

### Sens de l'échange

E - Départ

A - Accueil

Pays ..... (voir tableau des codes 1)

Etablissement d'origine ou d'accueil .....

### Programme

1 - Erasmus

1 - Erasmus

X - Autres programmes et accords bilatéraux

X - Autres programmes et accords bilatéraux

## M - CURSUS ANTÉRIEUR

### Dernier établissement fréquenté (voir tableaux des codes 1, 2 et 6)

Nom de l'établissement : .....

Type ..... Département ou pays ..... Année ..... / .....

### Situation de l'année précédente (2016/2017) (voir tableaux des codes 1 et 2)

Établissement fréquenté : ..... Département ou pays .....

(voir tableaux des codes 1 et 2)

### Dernier diplôme obtenu

Intitulé du diplôme : ..... Département ou pays .....

(voir tableaux des codes 1 et 2)

Année ..... Établissement fréquenté : .....

## N - INSCRIPTION DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT (JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN JUSTIFICATIF)

Êtes-vous inscrit.e pour l'année 2017/2018 dans un autre établissement ? Oui  Non

Nom de l'établissement .....

Type : ..... Département : .....

Maintenez-vous cette inscription ? Oui (parallèle)  Non (changement)

## O - INSCRIPTION PRINCIPALE

## RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

1<sup>er</sup> diplôme postulé .....

intitulé en clair : .....

1<sup>er</sup> titre d'accès

voir cette rubrique sur autorisation d'inscription

2<sup>e</sup> diplôme postulé .....

intitulé en clair : .....

2<sup>e</sup> titre d'accès

voir cette rubrique sur autorisation d'inscription

Profil ..... Situation sociale .....

**ATTENTION** - aucune annulation d'inscription avec remboursement ne sera acceptée au-delà du 15 novembre 2017

## CURSUS EXTERNE Décrivez les formations suivies depuis l'obtention du bac (ou équivalent) et jusqu'en 2015/2016

Année universitaire	Niveau (bac+1/+2...)	Intitulé du diplôme (en clair)	Type de diplôme (tableau code 9)	Obtenu (O/N)	Établissement dept/pays (tableaux code 1 ou 2)
			.....		.....
			.....		.....
			.....		.....
			.....		.....

## P - BOURSE

Si vous êtes boursier.e, indiquez le type de bourse que vous percevez

- 01 - Bourse du gouvernement français  
 07 - Bourse d'enseignement supérieur ou ASAA (CROUS)

## Q - SECURITÉ SOCIALE - JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES JUSTIFICATIFS -

### Régime de Sécurité Sociale du parent auquel vous êtes rattaché.e

- Salarié du secteur privé, fonctionnaires ou ouvrier d'état, salarié ou exploitant agricole, praticien conventionné, agents des collectivités locales, artistes, auteurs, demandeurs d'emploi allocataires, étudiant.e.s non européen.nes de moins de 20 ans, chambre de commerce et industrie Paris  
 Travailleurs non-salariés (TNS) (artisans, commerçants, professions libérales)  
 Régimes spécifiques : militaires, EDF, GDF, Mines, RATP, CCI de Paris, clercs et employés de notaires, cultes  
 Autres régimes spécifiques : Marine marchande, port autonome de Bordeaux, théâtres nationaux, Comédie Française, Assemblée Nationale  
 SNCF  
 Si autre situation des parents, précisez .....  
ou étudiants étrangers de plus de 20 ans

### Motif de non affiliation à la Sécurité Sociale

- Demandeur d'emploi indemnisé en AREF  
 Déjà acquittée dans un autre établissement  
 Ayant droit de son conjoint salarié  
 Titulaire de la carte européenne de l'assurance maladie (ne concerne pas les étudiants français)  
 Parent agent organisation internationale (ONU, OMS, BIT, CERN, INTERPOL, FMI)  
 Dispense autre régime

Vous avez moins de 20 ans pendant l'année universitaire en cours soit entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018, vous devez obligatoirement indiquer les nom, prénom et date de naissance du parent assureur

Vous avez plus de 28 ans et vous bénéficiez d'une prolongation d'affiliation, indiquez le motif

..... (voir tableau des codes 10)

Vous devez obligatoirement choisir le centre de paiement des prestations sociales

(obligatoire si vous êtes affilié à la Sécurité Sociale étudiante)  LMDE  SMERRA

Veuillez indiquer votre numéro de sécurité sociale personnel

## R - SPORT - PRATIQUE FACULTATIVE

Il ne concerne que la pratique « libre » ou la compétition. Pour en savoir plus, consultez le site <http://suaps.univ-lyon2.fr>

Vous souhaitez vous inscrire à la pratique facultative du sport  Oui  Non

(Attention, vous devrez payer une contribution de 20 €)

## S - RESPONSABILITÉ CIVILE

La souscription à une assurance responsabilité civile est conseillée. Elle est toutefois obligatoire dans le cadre d'une convention de stage.

## T - PAIEMENT DES DROITS

Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Lumière Lyon 2

Les informations recueillies par l'Université Lumière Lyon 2 (ULL2) font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants, à établir des statistiques par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et par le Rectorat et à permettre des enquêtes sur les conditions de vie des étudiants par l'Observatoire de la vie étudiante. Les organismes de sécurité sociale, les mutuelles étudiantes et le CROUS sont également destinataires d'informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. L'ULL2 pourra être amenée à utiliser vos coordonnées après votre départ de l'établissement pour vous recontacter dans le cadre d'enquêtes relatives à l'insertion professionnelle de ses diplômés.

Les informations collectées lors de l'inscription serviront également à la confection de la Carte Universitaire Multiservices permettant notamment d'accéder aux salles de travail informatique, aux restaurants du CROUS, à l'impression de documents.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer par courrier adressé au Président de l'ULL2.

Enfin, certaines données personnelles fournies dans le présent dossier (nom, prénom, date de naissance et diplôme) peuvent par ailleurs alimenter le réseau des diplômés de l'ULL2 : ces données ne seront mises en ligne qu'en cas de validation de votre fiche réseau par vos soins.

Lyon, le .....

Signature de l'étudiant.e

(précédée de la mention "lu et approuvé")

**ADRESSE POSTALE** : Centre d'inscriptions - 86 rue Pasteur - 69365 Lyon cedex 07

**ACCUEIL PHYSIQUE** : Centre d'inscriptions - Campus Berges du Rhône - 4 bis rue de l'université Lyon 7e

# NOTICE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

2017  
2018

VOUS DEVEZ REMPLIR INTÉGRALEMENT ET LISIBLEMENT VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION SELON LES INSTRUCTIONS DE LA PRÉSENTE NOTICE. PREVOIR VOS PHOTOCOPIES, PAS DE POSSIBILITÉ AU CENTRE D'INSCRIPTIONS.

## COMMENT VOUS INSCRIRE...

Le déroulement de la procédure d'inscription administrative proprement dite (retour du dossier, paiement des droits d'inscription, prise de photo numérique) s'effectue au centre d'inscriptions. Vous devez vous présenter à l'accueil.

L'Université édite une carte universitaire multiservices. Il est donc impératif que l'étudiant(e) effectue un passage au centre d'inscriptions, à l'adresse indiquée ci-dessous, où sera réalisée la photographie numérique. La carte est gratuite lors de l'inscription, mais en cas de perte, de vol ou de détérioration, elle vous sera facturée 10 euros (uniquement payable par chèque).

Lors du paiement de vos droits d'inscription, il vous sera remis :

■ **4 certificats de scolarité**

■ **une attestation de droits payés** (à conserver impérativement)

■ **la carte universitaire multi-services**, à conserver toute la durée de votre cursus à l'Université Lumière Lyon 2

### CENTRE D'INSCRIPTIONS

Uniquement sur présentation d'un courriel suite à la transmission d'un dossier en litige.

CAMPUS BERGES DU RHÔNE

4 bis, rue de l'Université - 69007 LYON

Horaires d'accueil à consulter sur :

[www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr)

> rubrique formation / Candidatures / Inscriptions

Accès : par tramway ligne T1, arrêt rue de l'Université

### PERMANENCE D'INFORMATIONS SUR LES INSCRIPTIONS

Hotline : 04 78 69 76 76\*

[inscriptions@univ-lyon2.fr](mailto:inscriptions@univ-lyon2.fr)

\* ouverture de la hotline

du 05 ou 21 juillet et du 21 août

au 31 octobre 2017

## **VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT FOURNIR LES PIÈCES SUIVANTES**

**Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat français ou DAEU ou d'un titre européen acquis en 2017 ou si vous êtes titulaire d'un baccalauréat français ou DAEU ou d'un titre européen acquis antérieurement à 2017 ET vous n'avez jamais été inscrit(e) en université publique française**

- 1 photocopie de votre relevé de notes du baccalauréat 2017
  - ou : 1 photocopie de votre relevé de notes et de votre diplôme du baccalauréat si vous l'avez obtenu avant 2017
  - ou : 1 photocopie de vos notes du DAEU
  - ou : 1 photocopie de votre titre européen avec traduction
- 1 photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport
- 1 photocopie de votre attestation vitale personnelle, différente de la carte vitale.  
Vous pouvez l'éditer sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- 1 photocopie de l'attestation vitale du parent auquel vous êtes rattaché(e) si vous avez moins de 20 ans dans l'année universitaire  
Vous pouvez l'éditer sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- 1 moyen de paiement : carte bancaire uniquement, à défaut, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Lumière Lyon 2

**Si vous êtes étudiant(e) en transfert (venant d'une autre université que Lyon 2) ou validation d'acquis ou admis à la DAP ET muni(e) d'une autorisation préalable à l'inscription**

- 1 photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport
- 1 autorisation préalable d'inscription signée par le secrétariat de votre faculté d'accueil
- 1 photocopie de votre attestation vitale personnelle différente de la carte vitale.  
Vous pouvez l'éditer sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- 1 photocopie de l'attestation vitale du parent auquel vous êtes rattaché(e) si vous avez moins de 20 ans dans l'année universitaire. Vous pouvez l'éditer sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- 1 moyen de paiement : carte bancaire uniquement, à défaut, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Lumière Lyon 2
- votre n°INE ou BEA qui figure sur votre relevé de notes du baccalauréat si vous l'avez obtenu à partir de 1995 ou sur votre carte d'étudiant si vous avez été inscrit(e) dans une université depuis 1995

### **et selon votre cas**

- si vous êtes boursier(e) : 1 photocopie de l'attribution conditionnelle et/ou définitive de bourse pour l'année 2017/2018
- si vous êtes salarié(e) : 1 photocopie du contrat de travail ou attestation de votre employeur couvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018 précisant les durées de travail par trimestre (+150 h par trimestre)
- si vous êtes couvert(e) par votre conjoint(e) : 1 photocopie de l'attestation vitale du conjoint où vous figurez
- si vous êtes étudiant(e) de l'Union Européenne : 1 photocopie de votre carte européenne d'assurance maladie (ne concerne pas les étudiants de nationalité française).
- si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement pour l'année 2017/2018 : 1 photocopie de l'attestation de droits payés détaillés acquittés dans ledit établissement

## AFFILIATION DES ÉTUDIANTS À LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante est obligatoire (Code SSLE Loi 381-4).

**Elle s'effectue par l'intermédiaire de l'Université Lumière Lyon 2.**

La période de référence universitaire est du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

La cotisation étudiante 2016 / 2017 s'élevait à 215 Euros. Elle est due en totalité et doit être versée au moment de l'inscription.

### À quel âge ?

■ Cet âge est fixé en fonction du régime de sécurité sociale du parent auquel est rattaché l'enfant. L'étudiant doit donc indiquer lequel de ses deux parents l'assurait jusque-là et présenter l'attestation jointe à la carte vitale correspondante. Celle-ci indique en haut à gauche le code du régime de sécurité sociale du parent.

■ Si vous avez entre 16 et 19 ans après le 31 août 2017 :

- vous possédez en principe un numéro d'immatriculation
- vous êtes encore bénéficiaire du régime de sécurité sociale de vos parents
- vous devez choisir un centre de gestion : soit LMDE soit SMERRA

**Le centre retenu traitera vos dossiers de remboursement de prestations sécurité sociale.**

■ Si vous avez entre 20 et 28 ans au cours de l'année universitaire (01/09/2017 au 31/08/2018), vous devez

acquitter la cotisation de sécurité sociale étudiante

■ vous possédez en principe un numéro d'immatriculation personnel

■ vous n'êtes plus bénéficiaire du régime de sécurité sociale de vos parents (sauf régime particulier voir tableau ci-contre)

■ vous devez choisir un centre de gestion soit LMDE soit SMERRA

Profession du parent dont l'étudiant(e) est ayant droit Sécurité Sociale <small>Si retraité, il s'agit du dernier emploi avant la retraite</small>	ÂGE DE L'ÉTUDIANT.E		
	16/19 ANS <small>Au cours de l'année universitaire*</small>	20 ANS <small>Au cours de l'année universitaire*</small>	21/28 ANS <small>Au cours de l'année universitaire*</small>
<b>SALARIÉS &amp; ASSIMILÉS</b> <small>Salarié du secteur privé, fonctionnaire de l'État, ouvrier d'Etat, salarié agricole ou exploitant agricole, praticien conventionné (hors option profession libérale), agent de collectivités locales, artiste et auteur, demandeur d'emploi allocataire ...</small>	Sécurité sociale étudiante <b>OBLIGATOIRE et GRATUITE</b>	Sécurité sociale étudiante <b>OBLIGATOIRE et PAYANTE</b>	Sécurité sociale étudiante <b>OBLIGATOIRE et PAYANTE</b>
<b>TRAVAILLEURS NON SALARIÉS</b> <small>Commerçant, artisan, profession libérale (travailleur non salarié, non agricole)</small>	COUVERT(E) PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE DES PARENTS	Cotisation fixée par arrêté interministériel payable à l'URSSAF via l'établissement d'enseignement supérieur	Cotisation fixée par arrêté interministériel payable à l'URSSAF via l'établissement d'enseignement supérieur
<b>RÉGIMES SPÉCIFIQUES</b> <small>Militaire, agent EDF / GDF / RATP, personnel des mines, clerc &amp; employé de notaire, Chambre de Commerce &amp; d'Industrie de Paris, Sénat</small>		Gratuite si boursier de l'enseignement supérieur	Gratuite si boursier de l'enseignement supérieur
<b>AUTRES RÉGIMES SPÉCIFIQUES</b> <small>Marine marchande, Port autonome de Bordeaux, Théâtre National de l'Opéra, Comédie française, Assemblée nationale,</small>	COUVERT(E) PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE DES PARENTS		

### Jusqu'à quel âge est-on affilié au régime étudiant ?

L'âge limite du régime étudiant est de 28 ans. Ne sont donc pas affiliés les étudiant(e)s dont le 28e anniversaire se situe avant le 1er septembre 2017.

Exception : inscription en doctorat avant l'âge de 28 ans avec une prolongation possible pour une période de 4 ans (arrêté du 30/03/92).

### Cas de non affiliation (à justifier)

- Vous avez déjà acquitté vos droits dans un autre établissement
- Vous êtes ayant droit de votre conjoint.e/concubin.e salarié.e
- Vos parents sont agents d'une organisation internationale
- Vous êtes bénéficiaire d'une AREF ou vous êtes allocataire Pôle Emploi
- Vous avez une activité salariée et vous cotisez au régime général (nombre d'heures de + de 150 h par trimestre entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018)
- Vous êtes titulaire de la carte européenne de l'Assurance Maladie (ne concerne que les étudiants étrangers d'un pays membre de l'Union européenne, hors France)

## Adhésion des étudiant.es à une mutuelle

Les sécurités sociales étudiantes vous proposent des assurances-maladies “complémentaires” (facultatives) ou des assurances “responsabilité civile” (obligatoires). Aucune obligation ne vous est faite d’en souscrire une auprès d’elles. Vous pouvez, si vous le désirez, souscrire un contrat d’assurance complémentaire maladie ou d’assurance responsabilité civile auprès d’autres compagnies d’assurances.

Attention : Vérifiez auprès de vos parents ou de votre conjoint si leur propre assurance complémentaire vous prend en charge.

**Si vous souscrivez à une mutuelle facultative, vous devez obligatoirement choisir le même centre de paiement.**

### LMDE

51 avenue Maréchal de Saxe

Téléphone : 0 811 50 56 33

[www.lmde.com](http://www.lmde.com)

### SMERRA

43, rue Jaboulay 69362 Lyon Cedex 07

Téléphone : 0 810 05 2000 de 9h à 20h

[www.smerra.fr](http://www.smerra.fr)

## Tarifs des diplômes nationaux

Les tarifs des diplômes nationaux ne sont pas communiqués à la date où ce document est établi. Pour 2016/2017, ils s'élevaient à 189.10 euros pour l'inscription principale en cursus Licence et 122 euros pour l'inscription supplémentaire, 261.10 euros pour l'inscription principale en cursus Master et 168 euros pour l'inscription supplémentaire, 396.10 euros pour l'inscription en Doctorat et HDR, 260 euros pour l'inscription supplémentaire et 5,10 euros pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur.

## Exonération des droits d'inscription sur critères sociaux sur décision du président

L'exonération ne peut être accordée que pour un seul diplôme, appelé diplôme national. Un dossier est à retirer sur rendez-vous auprès des assistantes sociales du CROUS – 59 rue de la Madeleine - 69007 Lyon - ☎ 04 72 80 13 25  
L'exonération n'est accordée que sur les droits de scolarité et en aucun cas sur la cotisation de sécurité sociale ni la médecine préventive.

Le dossier devra être déposé **au plus tard début décembre 2017, délai de rigueur.**

**En ce qui concerne le remboursement “boursiers”, un formulaire en ligne est à compléter et à retourner, dûment complété au centre d'inscriptions.**

## Annulation d'une inscription administrative

Pour annuler une inscription administrative, vous devez compléter le formulaire en ligne «annulation d'une inscription administrative» sur [www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr) - rubrique formation/Candidatures/inscriptions.

Une somme forfaitaire d'environ 23 euros sera retenue sur le remboursement des droits d'inscriptions qui aurait pu vous être accordé.

**Aucun dossier ne sera accepté après le 15 novembre 2017.**

## PUBLIC DE FORMATION CONTINUE

Les candidats salariés et demandeurs d'emploi bénéficiant de dispositifs de formation professionnelle (CIF, CFP, AREF, etc.) relèvent d'une démarche d'inscription spécifique.

Contact : Service Commun de Formation Continue / Sur rendez-vous au 04 78 69 71 45 et 04 78 69 70 77  
86, rue Pasteur - 69007 Lyon



## AIDE AU REMPLISSAGE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

**Les rubriques A, E, F, I, K, M, N et Q nécessitent l'utilisation des codes ci-après.**

**A** Voir tableaux des codes 1 et 2

**C** Si vous êtes en situation de handicap, ou si vous avez besoin d'un aménagement spécifique, vous devez contacter la mission handicap : Campus Porte des Alpes - Tram T2 Arrêt Europe - Maison De l'Étudiant (MDE)  
Téléphone : 04 78 77 31 05 - Télécopie : 04 78 77 31 40  
contacts : mission.handicap@univ-lyon2.fr

**E** • Dans l'enseignement supérieur : il s'agit de la première année d'inscription dans un établissement public ou privé, en France, qui dispense des formations post-bac ou préparant à un concours de niveau supérieur au baccalauréat (Universités - y compris IUT - Instituts catholiques, IUFM, Écoles d'ingénieurs, Écoles de commerce, Écoles d'art, Facultés privées...), également les CPGE, et les STS. Le DAEU, l'ESEU et la Capacité en Droit sont considérés comme des formations de l'enseignement supérieur.

• En université française : il s'agit de la date, du lieu et de l'université de votre 1ère inscription dans une université française.

Voir tableau des codes 2

**F** Voir tableaux des codes 2 et 3 pour la série de baccalauréat et le département.

**G** Pour les numéros de téléphone à l'étranger, écrire au format international (+ indicatif du pays).

**I** Si vous exercez une activité de + de 150 heures par trimestre (01/09/2017 au 31/08/2018), vous n'êtes pas affiliable à la Sécurité Sociale étudiante. Joindre une attestation de votre employeur indiquant le nombre d'heures travaillées par trimestre et la période. Voir tableau des codes 4 et 5

**K** Voir tableau des codes 7

**M** Voir tableaux des codes 2, 6, 8 et 9

**N** Joindre la photocopie de la carte d'étudiant. Concerne les étudiants déjà inscrits pour l'année 2017/2018 dans un autre établissement.

La quittance nominative des droits payés à l'université de départ sera exigée en cas de demande d'exonération de certains droits (sécurité sociale) ainsi que l'original de la carte d'étudiant(e) et l'attestation de transfert partiel ou total de l'université de départ. Voir tableaux des codes 2 et 6.

**O** Recopier sur l'autorisation d'inscription le titre d'accès et compléter le cursus externe - voir tableau des codes 9 - sauf bacheliers 2016 admis sur "Admission Postbac"

**P** Si vous n'êtes pas en possession de votre notification d'attribution conditionnelle de bourse de l'enseignement supérieur 2017/2018, vous devrez régler la totalité des droits de scolarité et de sécurité sociale et demander, dès réception de votre notification définitive de bourse - et **dans un délai d'un mois** - le remboursement des droits versés. L'Université vous remboursera les droits de scolarité et de sécurité sociale.

**Q** Lire attentivement le chapitre "Sécurité Sociale". Vous devez obligatoirement choisir un centre de paiement : LMDE ou SMERRA

Ne pas remplir cette rubrique si vous avez coché les cases 1 ou 2 de la rubrique "I". Voir tableau des codes 10.

**W** Voir chapitre "Mutuelles étudiantes" (p 3)

# 1 - PAYS ET NATIONALITÉS (\*Le code nationalité est différent du code pays. Les codes des territoires étrangers (en gras) ne doivent en aucun cas être utilisés pour les nationalités. Les nationalités correspondantes sont indiquées après la flèche)

100	FRANCE	420	ÉQUATEUR	350	MAROC	318	SOMALIE
319	AÇORES, MADERE -> 139*	317	ERYTHREE	515	MARSHALL (ILES)	343	SOUDAN
212	AFGHANISTAN	134	ESPAGNE	390	ILE MAURICE	235	SRI LANKA
303	AFRIQUE DU SUD	106	ESTONIE	336	MAURITANIE	104	SUEDE
125	ALBANIE	404	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	405	MEXIQUE	140	SUISSE
352	ALGERIE	315	ETHIOPIE	516	MICRONESIE	437	SURINAM
109	ALLEMAGNE	508	FIDJI		(ÉTATS FEDERES DE)	391	SWAZILAND
130	ANDORRE	105	FINLANDE	151	MOLDAVIE	206	SYRIE
395	ANGOLA	328	GABON	138	MONACO	259	TADJIKISTAN
441	ANTIGUA ET BARBUDA	304	GAMBIE	242	MONGOLIE	236	TAÏWAN
201	ARABIE SAOUDITE	255	GEORGIE	120	MONTENEGRO	309	TANZANIE
415	ARGENTINE	329	GHANA	393	MOZAMBIQUE	344	TCHAD
252	ARMENIE	133	GIBRALTAR -> 132*	311	NAMIBIE	431	TERRIT. DES PAYS BAS -> 135 *
501	AUSTRALIE	126	GRECE	507	NAURU	425	TERRITOIRE DU ROYAUME-UNI AUX ANTILLES -> 132 *
110	AUTRICHE	435	GRENADE	215	NEPAL		TERRITOIRE DUROYAUME-UNI : GIBRALTAR
253	AZERBAÏDJAN	430	GROËNLANDE -> 101*	412	NICARAGUA	503	TERRITOIRE DUROYAUME-UNI : OCEAN ATL. SUD : STE HELENE -> 132 *
436	BAHAMAS	409	GUATEMALA	337	NIGER		TERRITOIRE DUROYAUME-UNI : OCEAN ATL. SUD : MALOUINES -> 132 *
249	BAHREIN	330	GUINEE	338	NIGERIA	133	TERRITOIRE DUROYAUME-UNI : GIBRALTAR
246	BANGLADESH	392	GUINEE BISSAU	103	NORVEGE	306	TERRITOIRE DUROYAUME-UNI OCEAN ATL. : STE HELENE -> 132 *
434	BARBADE	314	GUINEE EQUATORIALE	502	NOUVELLE-ZELANDE		TERRITOIRE DUROYAUME-UNI OCEAN ATL. SUD : MALOUINES -> 132 *
131	BELGIQUE	428	GUYANA	339	OUGANDA	432	TERRITOIRES DES USA : PORTO RICO -> 404 *
429	BELIZE	410	HAÏTI	250	OMAN	505	AUTRES TERRITOIRES DES USA EN OCEANIE -> 404 *
327	BENIN	411	HONDURAS	258	OUZBEKISTAN		THAÏLANDE
214	BHOUTAN	112	HONGRIE	213	PAKISTAN	219	TIMOR ORIENTAL
148	BIELORUSSIE	223	INDE	517	PALAOS (REPUBLIQUE DES ILES)	262	TOGO
224	BIRMANIE	231	INDONESIE	261	PALESTINE (GAZA ET JERICHO)	509	TONGA
418	BOLIVIE	203	IRAK	413	PANAMA	433	TRINITE ET TOBAGO
118	BOSNIE HERZEGOVINE	204	IRAN	510	PAPOUASIE - NOUVELLE GUINEE	351	TUNISIE
347	BOTSWANA	136	IRLANDE	421	PARAGUAY	260	TURKMENISTAN
416	BRÉSIL	102	ISLANDE	135	PAYS-BAS	208	TURQUIE
225	BRUNÉI	207	ISRAËL	422	PEROU	511	TUVALU
111	BULGARIE	127	ITALIE	220	PHILIPPINES	155	UKRAINE
331	BURKINA	426	JAMAÏQUE	122	POLOGNE	423	URUGUAY
321	BURUNDI	217	JAPON	139	PORTUGAL	514	VANUATU
234	CAMBODGE	222	JORDANIE	313	PROV. ESPAGNOLES D'AFRIQUE -> 134*	129	VATICAN
322	CAMEROUN	256	KAZAKHSTAN	248	QATAR	424	VENEZUELA
401	CANADA	332	KENYA	312	REP. DEMOCRATIQUE DU CONGO	243	VIETNAM
396	CAP-VERT (ILES DU)	257	KIRGHIZISTAN	408	REPUBLIQUE DOMINICAINE	440	ILES ST VINCENT ET LES GRENADINES
323	CENTREAFRICAIN (REP.)	513	KIRIBATI	116	REPUBLIQUE TCHEQUE	251	YEMEN
417	CHILI	157	KOSOVO	114	ROUMANIE	156	EX-REP. YUGOSLAVE DE MACEDOINE
216	CHINE POPULAIRE	240	KOWEIT	132	ROYAUME UNI	346	ZAMBIE
254	CHYPRE	241	LAOS	123	RUSSIE	310	ZIMBABWE
419	COLOMBIE	348	LESOTHO	340	RWANDA	990	AUTRES PAYS
397	COMORES	107	LETTONIE	389	SAHARA OCCIDENTAL	995	SANS NATIONALITE
324	CONGO	205	LIBAN	128	SAN MARIN	999	ETRANGER SANS AUTRE INDICATION
238	COREE (REP. POPULAIRE)	302	LIBERIA	442	SAINT CHRISTOPHE NIEBES		
239	COREE (REPUBLIQUE DE)	316	LIBYE	439	SAINTE LUCIE (ILE)		
406	COSTA RICA	113	LIECHTENSTEIN	512	SALOMON		
326	COTE D'IVOIRE	108	LITUANIE	506	SAMOA OCCIDENTALES		
119	CROATIE	137	LUXEMBOURG	394	SAO TOME ET PRINCIPE		
407	CUBA	333	MADAGASCAR	341	SENEGAL		
101	DANEMARK	227	MALAISIE	398	SEYCHELLES (ILES)		
399	DJIBOUTI	334	MALAWI	121	SERBIE		
438	DOMINIQUE (ILES DE LA)	229	MALDIVES	342	SIERRA LEONE		
301	ÉGYPTE	335	MALI	226	SINGAPOUR		
414	EL SALVADOR	144	MALTE	117	SLOVAQUIE		
247	ÉMIRATS ARABES UNIS			145	SLOVENIE		

# 2 - DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES

000	INDETERMINE	028	EURE-ET-LOIR	056	MORBIHAN	083	VAR
001	AIN	029	FINISTERE	057	MOSELLE	084	VAUCLUSE
002	AISNE	030	GARD	058	NIEVRE	085	VENDEE
003	ALLIER	031	GARONNE	059	NORD	086	VIENNE
004	ALPES DE HTE PROVENCE	032	GERS	060	OISE	087	VIENNE (HAUTE)
005	ALPES (HAUTES)	033	GIRONDE	061	ORNE	088	VOSGES
006	ALPES MARITIMES	034	HERAULT	075	PARIS	089	YONNE
007	ARDECHE	035	ILLE-ET-VILAINE	062	PAS-DE-CALAIS	090	BELFORT (TERRITOIRE)
008	ARDENNES	036	INDRE	063	PUY-DE-DOME	091	ESSONNE
009	ARIEGE	037	INDRE-ET-LOIRE	064	PYRENEES ATLANTIQUES	092	HAUTS DE SEINE
010	AUBE	038	ISERE	065	PYRENEES (HAUTES)	093	SEINE-SAINT-DENIS
011	AUDE	039	JURA	066	PYRENEES ORIENTALES	094	VAL-DE-MARNE
012	AVEYRON	040	LANDES	067	RHIN (BAS)	095	VAL-D'OISE
013	BOUCHES DU RHONE	041	LOIR-ET-CHER	068	RHIN (HAUT)		
014	CALVADOS	042	LOIRE	069	RHONE		DOM-TOM ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
015	CANTAL	043	LOIRE (HAUTE)	070	SAONE (HAUTE)		
016	CHARENTE	044	LOIRE-ATLANTIQUE	071	SAONE-ET-LOIRE		
017	CHARENTE MARITIME	045	LOIRET	072	SARTHE	971	GUADELOUPE
018	CHER	046	LOT	073	SAVOIE	972	MARTINIQUE
019	CORREZE	047	LOT-ET-GARONNE	074	SAVOIE (HAUTE)	973	GUYANE
02A	CORSE DU SUD	048	LOZERE	075	PARIS	974	REUNION
02B	CORSE DU NORD	049	MAINE-ET-LOIRE	076	SEINE MARITIME	975	ST PIERRE ET MIQUELON
021	COTE D'OR	050	MANCHE	077	SEINE-ET-MARNE	976	MAYOTTE
022	COTES D'ARMOR	051	MARNE	078	YVELINES	977	ST BARTHELEMY
023	CREUSE	052	MARNE (HAUTE)	079	SEVRES (DEUX)	978	ST MARTIN
024	DORDOGNE	053	MAYENNE	080	SOMME	988	NOUVELLE-CALÉDONIE
025	DOUBS	054	MEURTHE-ET-MOSELLE	081	TARN	987	POLYNESIE FRANCAISE
026	DROME	055	MEUSE	082	TARN-ET-GARONNE	986	WALLIS ET FUTUNA
027	EURE						

### 3 - CODES DU BACCALAURÉAT

#### SESSIONS POSTÉRIEURES OU ÉGALES À 1995

##### • Bacs généraux

<b>S</b>	Scientifique
<b>L</b>	Littéraire
<b>ES</b>	Économique et social
<b>0002</b>	Bac européen

##### • Bacs technologiques

<b>STG</b>	Sciences et technologies de la gestion
<b>STI</b>	Sciences et techniques industrielles
<b>STID</b>	Sciences et technologies DDE l'industrie et du développement durable
<b>STT</b>	Sciences et technologies tertiaires
<b>STL</b>	Sciences et technologies de laboratoire
<b>SMS</b>	Sciences médico-sociales
<b>ST2S</b>	Sciences et technologies de la santé et du social
<b>STPA</b>	Sciences et technologies du produit agro-alimentaire
<b>STAE</b>	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement
<b>STAV</b>	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
<b>STMG</b>	Sciences et technologies du management et de la gestion
<b>TD2A</b>	Sciences et technologie du design et des arts appliqués
<b>F11</b>	Musique et TMD
<b>F11P</b>	Danse
<b>F12</b>	Arts appliqués (avant 1999)
<b>HOT</b>	Hôtellerie

##### • Bacs professionnels

<b>0021</b>	Bacs professionnels industriels
<b>0022</b>	Bacs professionnels tertiaires
<b>0023</b>	Bacs professionnels agricoles

#### ÉQUIVALENCES

<b>0030</b>	Capacité de droit
<b>0031</b>	Titre étranger admis en équivalence
<b>0032</b>	Titre français admis en dispense
<b>0033</b>	ESEU A
<b>0034</b>	ESEU B
<b>DAEA</b>	DAEU A
<b>DAEB</b>	DAEU B
<b>0035</b>	Promotion sociale
<b>0036</b>	Validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquisitions personnelles
<b>0037</b>	Autres cas de non bacheliers

#### SESSIONS ANTÉRIEURES À 1995

##### • Bacs généraux

<b>A</b>	Philo/Lettres (ou Philo antérieure à 1984)
<b>B</b>	Économique et social (ou Technique et Economie antérieure à 1984)
<b>A1</b>	Lettres - Sciences
<b>A2</b>	Lettres - Langues
<b>A3</b>	Lettres - Arts plastiques
<b>A4</b>	Langues mathématiques (avant 1986)
<b>A5</b>	Langues (avant 1986)
<b>A6</b>	Éducation musicale (avant 1984)
<b>A7</b>	Arts plastiques (avant 1984)
<b>C</b>	Mathématiques et Sciences physiques (ou Mathématiques élémentaires, antérieure à 1984)
<b>D</b>	Mathématiques et Sciences de la Nature (ou Sciences expérimentales, antérieure à 1984)
<b>DP</b>	Sciences agronomiques - Techniques
<b>E</b>	Mathématiques et Techniques

##### • Bacs technologiques

<b>F1</b>	Construction mécanique
<b>F2</b>	Électronique
<b>F3</b>	Électrotechnique
<b>F4</b>	Génie civil
<b>F5</b>	Physique
<b>F6</b>	Chimie
<b>F7</b>	Biologie - option biochimie
<b>F7P</b>	Biologie - option biologie
<b>F8</b>	Sciences médico-sociales
<b>F9</b>	Équipement technique - Bâtiment
<b>F10</b>	Microtechnique (antérieur à 1984)
<b>F10A</b>	Microtechnique option appareillage
<b>F10B</b>	Microtechnique option optique
<b>F11</b>	Musique et TMD
<b>F11P</b>	Danse
<b>F12</b>	Arts appliqués
<b>F</b>	Spécialité non précisée
<b>G1</b>	Techniques administratives
<b>G2</b>	Techniques quantitatives de gestion
<b>G3</b>	Techniques commerciales
<b>G</b>	Spécialité non précisée
<b>H</b>	Techniques informatiques
<b>HOT</b>	Hôtellerie

##### • Bacs professionnels

<b>0021</b>	Bacs professionnels industriels
<b>0022</b>	Bacs professionnels tertiaires

### 4 - PROFESSIONS OU CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

<b>10</b>	Agriculteurs exploitants	<b>48</b>	Contremaîtres, agents de maîtrise
<b>21</b>	Artisans	<b>52</b>	Employés civils et agents de service de la Fonction publique
<b>22</b>	Commerçants et assimilés	<b>53</b>	Policiers et militaires
<b>23</b>	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	<b>54</b>	Employés administratifs d'entreprise
<b>31</b>	Professions libérales	<b>55</b>	Employés de commerce
<b>33</b>	Cadres de la fonction publique	<b>56</b>	Personnels des services directs aux particuliers
<b>34</b>	Professeurs, professions scientifiques	<b>61</b>	Ouvriers qualifiés
<b>35</b>	Professions de l'information, des arts et des spectacles	<b>66</b>	Ouvriers non qualifiés
<b>37</b>	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	<b>69</b>	Ouvriers agricoles
<b>38</b>	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	<b>71</b>	Retraités agriculteurs exploitants
<b>42</b>	Instituteurs et assimilés	<b>72</b>	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
<b>43</b>	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	<b>73</b>	Retraités cadres et professions intermédiaires
<b>44</b>	Clergé, religieux	<b>76</b>	Retraités employés et ouvriers
<b>45</b>	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	<b>81</b>	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
<b>46</b>	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	<b>82</b>	Autres personnes sans activité professionnelle
<b>47</b>	Techniciens	<b>99</b>	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

### 5 - ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

<b>A</b>	Emploi inférieur ou égal à 1 mois	<b>G</b>	Étudiant en apprentissage ou contrat de professionnalisation
<b>B</b>	Emploi supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois	<b>K</b>	Étudiant fonctionnaire ou militaire
<b>C</b>	Emploi supérieur à 6 mois		
<b>E</b>	Emploi Avenir Professeur (EAP)		

### 6 - TYPE D'ÉTABLISSEMENT

<b>00</b>	Université	<b>11</b>	École Normale Supérieure
<b>01</b>	Section de Techniciens Supérieurs (STS)	<b>13</b>	Écoles d'architecture
<b>02</b>	CPGE ou préparation intégrée	<b>14</b>	IUFM
<b>03</b>	École de commerce, gestion, comptabilité	<b>15</b>	Autres écoles ou cursus
<b>04</b>	École d'ingénieur	<b>17</b>	CNED Enseignement par correspondance
<b>05</b>	Établissement privé d'enseignement supérieur	<b>18</b>	Établissement de formations paramédicales ou sociales
<b>06</b>	Établissement d'enseignement supérieur artistique ou culturel	<b>LY</b>	Lycée
<b>10</b>	Établissement étranger d'enseignement supérieur	<b>ES</b>	Établissement étranger d'enseignement secondaire

## 7 - AIDE FINANCIÈRE ACCORDEE OU FINANCEMENT

<b>1</b>	Contrat doctoral	<b>R</b>	CIF
<b>2</b>	Bourse d'un gouvernement étranger	<b>S</b>	DIF / CFP
<b>4</b>	Bourse «Public Région»	<b>T</b>	AIF
<b>5</b>	Bourse de mobilité (études hors France)	<b>U</b>	Période de professionnalisation
<b>6</b>	Emploi Avenir Professeur (EAP)	<b>V</b>	CFP Public
<b>8</b>	AREF		
<b>I</b>	Ressources des parents		
<b>C</b>	Plan de formation		

## 8 - SITUATION DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

<b>A</b>	Enseignement secondaire (y compris par correspondance)	<b>S</b>	Non scolarisé l'année précédente et jamais entré dans Autre établissement ou cursus (en France)
<b>B</b>	BTS (y compris post-BTS)	<b>T</b>	Non scolarisé l'année précédente et jamais entré dans l'enseignement supérieur (prise d'études différée)
<b>C</b>	IUT (y compris post-DUT ou licence professionnelle)	<b>U</b>	Non scolarisé l'année précédente mais précédemment entré dans l'enseignement supérieur, universitaire ou non (reprise d'étude)
<b>D</b>	CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles)		
<b>E</b>	Ecole et formation d'Ingénieurs (universitaire ou non)		
<b>G</b>	Enseignement supérieur par correspondance		
<b>H</b>	Université et Paris Dauphine (hors IUT, Ecole d'ingénieurs universitaire)		
<b>J</b>	Ecole de management (école de commerce, gestion)		
<b>K</b>	ENS - Grands établissements - Instituts Catholiques		
<b>M</b>	ESPE		
<b>Q</b>	Établissement étranger d'enseignement secondaire		
<b>R</b>	Etablissement étranger d'enseignement supérieur		

## 9 - TYPE DU DERNIER DIPLÔME OBTENU (y compris le baccalauréat)

<b>001</b>	Baccalauréat (Français)	<b>054</b>	MIAGE
<b>002</b>	DAEU	<b>055</b>	Diplôme de fin de 2nd cycle des études médicales et pharmaceutiques
<b>003</b>	ESEU	<b>056</b>	Diplôme de Sage femme
<b>004</b>	Capacité en droit	<b>057</b>	Magistère
<b>010</b>	BTS	<b>069</b>	Diplôme d'université BAC + 3 ou BAC + 4
<b>011</b>	DUT	<b>070</b>	DEA
<b>012</b>	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE	<b>071</b>	DESS
<b>013</b>	DEUG	<b>072</b>	MASTER
<b>014</b>	DEUG IUP	<b>073</b>	Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non)
<b>015</b>	DEUP	<b>079</b>	Diplôme d'université BAC + 5 ou BAC + 6
<b>016</b>	Attestation de fin de 1ère année de médecine, de pharmacie et d'ontologie	<b>080</b>	Docteur en médecine
<b>017</b>	DEUST	<b>081</b>	DES pharmacie
<b>029</b>	Diplôme d'Université BAC+ 1 ou BAC + 2 ou BAC + 3	<b>082</b>	DES médecine
<b>030</b>	Diplôme d'éducateur	<b>083</b>	Capacité médecine
<b>031</b>	Diplôme d'infirmier	<b>084</b>	Attestation de formation spécialisée
<b>032</b>	Diplôme d'orthophoniste	<b>085</b>	Attestation de formation spécialisée approfondie
<b>033</b>	Diplôme assistante sociale	<b>086</b>	DIS médecine
<b>034</b>	Autre diplôme paramédical et social	<b>087</b>	Diplôme d'étude spécialisée compl médecine
<b>040</b>	Licence	<b>500</b>	Diplôme d'établissement étranger supérieur
<b>041</b>	Licence professionnelle	<b>501</b>	Diplôme d'établissement étranger secondaire
<b>042</b>	Licence IUP, Licence LMD parcours IUP	<b>510</b>	DELFB
<b>050</b>	Maîtrise	<b>511</b>	DALFB
<b>051</b>	Maîtrise IUP, Maîtrise LMD parcours IUP	<b>519</b>	Autre diplôme supérieur
<b>052</b>	MST	<b>900</b>	Aucun diplôme supérieur
<b>053</b>	MSG		

## 10 - MOTIF DU PROLONGEMENT D'AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Motif d'affiliation Sécurité Sociale	LIBELLÉ LONG	Motif d'affiliation Sécurité Sociale	LIBELLÉ LONG
<b>A</b>	Prolongation pour infirmité permanente	<b>E</b>	Prolongation pour D.I.S.
<b>B</b>	Prolongation pour service national	<b>F</b>	Prolongation pour autres motifs
<b>C</b>	Prolongation pour diplôme de doctorat	<b>G</b>	Réfugié politique carte OFPRA
<b>D</b>	Prolongation interrupt étude plus 6 mois		

TITRE D'ACCÈS - RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
<b>Titre d'accès externe</b>	<b>013</b> Autre diplôme
<b>000</b> Aucun diplôme	<b>BTS1</b> 1ère année de BTS
<b>001</b> BTS	<b>MDECIN</b> Médecin
<b>002</b> Diplôme de commerce visé	<b>NORMAL</b> Normalien
<b>003</b> Diplôme de commerce non visé	<b>Diplômes nationaux non obtenus à Lyon 2</b>
<b>004</b> Diplôme d'ingénieur	<b>DEAHL2</b> DEA hors Lyon 2
<b>005</b> Diplôme d'architecte	<b>DESSL2</b> DESS hors Lyon 2
<b>006</b> Diplôme d'enseignement artistique et culturel	<b>DEUGHL2</b> DEUG hors Lyon 2
<b>007</b> Diplôme du secteur paramédical	<b>DOCTHL2</b> Doctorat hors Lyon 2
<b>008</b> Diplôme du secteur social	<b>LICENCE</b> Licence hors Lyon 2
<b>009</b> Diplôme du secteur administratif et juridique	<b>M2PHL2</b> Master professionnel hors Lyon 2
<b>010</b> Diplôme du secteur comptable	<b>M2RHL2</b> Master recherche hors Lyon 2
<b>012</b> Diplôme d'un établissement étranger	<b>MAITRIS</b> Maîtrise hors Lyon
	<b>MST</b> hors Lyon 2